

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-CF91

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Lahais, Mme Sas, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	10 344 319	0
Livre et industries culturelles	0	10 344 319
TOTAUX	10 344 319	10 344 319
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste de l'Assemblée nationale s'oppose à la coupe budgétaire drastique et injustifiée dont fait l'objet le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) dans le PLF2025.

Alors que le FSER finance plus de 770 radios associatives en France, il s'apprête à être largement amputé d'1/3 de ses crédits, passant de 35 millions d'€ à 25 millions d'€. Les radios associatives sont

un acteur important de l'Économie Sociale et Solidaire et du lien social dans les territoires. Elles emploient 2850 salariés en France, dont 270 journalistes professionnels. Alors que le FSER constitue en moyenne 40% du budget des radios associatives, cette coupe menace leur pérennité alors même qu'elles jouent un rôle essentiel dans la vie démocratique, culturelle et sociale de certains territoires. Elle s'inscrit à rebours des conclusions des États Généraux de l'information qui appellent à davantage de pluralisme dans l'offre médiatique.

Cet amendement vise à rétablir le financement du FSER tel qu'il était dans la LFI2024. Il attribue en crédits de paiement (CP) et autorisations d'engagement (AE) 10 344 319 € supplémentaires à l'action à l'action 06 – Soutien à l'expression radiophonique locale du Programme 180 – Presse et médias. Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement prélève en CP et AE 10 344 319 € l'action2 Industries culturelles du programme 334 Livre et industries culturelles. Le groupe Écologiste appelle le gouvernement à gager cet amendement pour éviter d'en faire reposer le coût sur le programme Livre et industries culturelles qui connaît lui-même une coupe budgétaire d'1,3 millions d'€.